

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 07 novembre 2022 à 12h30

au Palais des fêtes de Strasbourg

Convoqué par courrier en date du 28 octobre 2022

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA BABAEI (a donné procuration à Suzanne BROLLY à compter du point 33), Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE à compter du point 21), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN, Marie-Françoise HAMARD, Jonathan HERRY, Pierre JAKUBOWICZ, Alain JUND, Christel KOHLER (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ au point 34), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT (a donné procuration à Alain FONTANEL du début de la séance jusqu'au point 31 inclus), Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA, Isabelle MEYER (a donné procuration à Elsa SCHALCK à compter du point 1 jusqu'au point 12 inclus), Antoine NEUMANN, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Françoise SCHAETZEL, Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER à compter du point 14), Patrice SCHOEPFF, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN (a donné procuration à Patrice SCHOEPFF à compter du point 30), Caroline ZORN.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Hervé POLESI (a donné procuration à Benjamin SOULET), Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Nadia ZOURGUI).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Salem DRICI (a donné procuration à Aurélie KOSMAN), Etienne GONDREXON (a donné procuration à Hamid LOUBARDI), Ariane HENRY (a donné procuration à Hülliya TURAN), Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Serge OEHLER (a donné procuration à Dominique MASTELLI), Pierre ROTH (a donné procuration à Carole ZIELINSKI), Lucette TISSERAND (a donné procuration à Jonathan HERRY).

Secrétaire de séance : M. Adrien ARBEIT

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Adrien ARBEIT, le quorum est atteint.

Lors de la lecture de l'ordre du jour, les points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25 et 29 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance.

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 12, 14, 21, 22, 26, 27 et 28.

Ont également été présentées les résolutions, motions et interpellations.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points suivants, pendant lesquels elle a quitté la salle du Conseil :

- Point 12 (partiel) : la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI ;
- Points 36 à 38 : la présidence de séance a été confiée à Mme Suzanne BROLLY.

L'intégralité des délibérations adoptées le 07 novembre 2022 et leurs annexes sont consultables à compter du 14 novembre 2022 dans le recueil de délibération mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- arrête par chapitre la décision modificative 2022 n°1 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	3 824 104,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	-108 429,00 €
022	Dépenses imprévues	- 1 017 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-789 252,25 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	47 000,00 €
66	Charges financières	-450 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	94 176,55 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	18 600 000,00 €

26 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	-50 818,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 264,80 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 534,00 €
73	Impôts et taxes	2 000 000,00 €
74	Dotations et participations	1 657 275,33 €
75	Autres produits de gestion courante	631 809,26 €
76	Produits financiers	-112 850,73 €
77	Produits exceptionnels	21 599 869,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	204 916,34 €
		26 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	-42 236,01 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 264,80 €
041	Opérations patrimoniales	4 770 000,00 €
13	Subventions d'investissement	600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 330 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-215 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	-1 836 058,00 €
21	Immobilisations corporelles	-4 931 634,10 €
23	Immobilisations en cours	-5 609 891,69 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	25 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-45,00 €
		-9 000 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>
021	Virement de la section de fonctionnement

		2 300 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-5 019 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 770 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 056,00 €
13	Subventions d'investissement	-1 226 212,17 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-9 832 583,48 €
23	Immobilisations en cours	4 139,65 €
		-9 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En Dépenses : 1 340 669 907,00 €

En Recettes : 204 769 435,67 €

- approuve la nouvelle méthode de calcul à l'origine de la hausse des dotations aux provisions pour créances douteuses 2022 convenue avec la DGFIP, qui propose de provisionner 15 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses aux comptes 416X, 41X6 et 46X,
- approuve les dotations aux provisions suivantes (nature 6815) :
 - +9 300 000 € pour le risque financier lié au pic de l'énergie,
 - +9 300 000 € pour le risque lié au contentieux en cours sur la cession de l'Hôtel Mercure Wacken,
- informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant : <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/Mql9zhsi.W5555LOO>

Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

2 Communication sur l'Analyse des Besoins Sociaux de la Ville de Strasbourg : une démarche d'observation sociale continue pour asseoir, renforcer, faire évoluer les politiques publiques et les interventions sociales au bénéfice des habitant.es et de leurs parcours de vie.

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux – principales données

Une démographie dynamique : Strasbourg une ville en mouvement

Avec 280 966 habitant·es en 2017 (soit + 6 752 habitant·es entre 2015 et 2019), Strasbourg est une ville en croissance démographique (au 8e rang de croissance des grandes villes françaises, en proportion de la population). Cette dynamique tient à un solde naturel

relativement stable (excédent des naissances sur les décès) et à la réduction du déficit migratoire (différentiel entre arrivées et départs d'habitants). Ces nouveaux habitants viennent pour l'immense majorité (80%) de l'aire régionale de proximité afin de poursuivre leurs études. A l'horizon 2026, la population de Strasbourg pourrait dépasser les 300 000 habitants.

Le phénomène de vieillissement de la population strasbourgeoise est réel mais néanmoins moins marqué que pour d'autres villes-centres de métropole (comme Marseille et Bordeaux) : si l'indice de jeunesse (proportion entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) diminue entre 2012 et 2017, il reste un des trois les plus élevés avec Toulouse et Lille. Cela tient notamment aux 1 955 naissances qu'enregistre en moyenne chaque année la Ville de Strasbourg. À Strasbourg, le ménage type est une personne seule (47 %) : cette tendance se renforce entre 2007 et 2017. Viennent ensuite les couples avec enfants (20 % des ménages), les couples sans enfants (19 %), les familles monoparentales (10 %) et les autres formes de cohabitation (4 %).

Le statut de capitale européenne de Strasbourg explique probablement une autre singularité : avec 21 % de population immigrée en 2017, Strasbourg se situe, avec Paris (20 %) et Nice (18 %) en haut du podium des métropoles. La moitié de ces personnes vit dans les quartiers relativement aisés de la ville.

Revenus, précarité et minima sociaux

Les métropoles sont concernées par un phénomène de concentration de la pauvreté : Strasbourg s'inscrit dans cette tendance forte, et sensiblement plus marquée sur son territoire avec un taux de pauvreté (26 % en 2018) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes ; ce sont près de 35 000 ménages strasbourgeois qui sont concernées (pour une personne seule, cela signifie vivre avec moins de 1 063 € par mois).

L'autre fait majeur concerne la diffusion de cette précarité dans l'ensemble des quartiers strasbourgeois, même si l'intensité de celle-ci demeure plus marquée dans les quartiers populaires. Selon les quartiers, le taux de pauvreté estimé en 2017 est compris entre 8 % (Orangerie-Conseil des XV) et 51 % (Neuhof-Cités).

En 2019, 15 786 ménages strasbourgeois (12 %) sont totalement dépendants des prestations sociales, en hausse de 27 % par rapport à 2013 : dans les quartiers populaires, 3 900 ménages (soit 22 %) sont dans cette situation, en hausse de 13 %, alors que dans les quartiers aisés, seuls 2 088 ménages (6,7 %) sont concernés, en hausse de 33,2 %. Dans les quartiers intermédiaires, plus de 9 500 ménages totalement dépendants des prestations sociales représentent 10 % à 12 % des ménages de ces quartiers. Leur nombre a augmenté de 30 % depuis 2013.

Activité, emploi, chômage et insertion

De 2016 à 2020, le nombre de demandeurs d'emploi à Strasbourg oscille autour de 30 700 et le taux d'emplois précaires est de 22,4 %. Selon les quartiers cette part varie de 13,4 % pour Neuhof-Village à 34,1 % au Port du Rhin.

L'accès à un emploi stable apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin

où les taux de chômage, d'emplois à temps partiel ou d'intérim sont largement inférieurs à ceux de Strasbourg. Strasbourg concentre un quart de la population du Bas-Rhin et plus de la moitié des allocataires du RSA - soit 14 302 personnes en 2019. Le nombre d'allocataires du RSA n'ayant aucune activité a augmenté de +16 % depuis 2013. Il évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg.

La population active strasbourgeoise se caractérise par le nombre important de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (54 %), bien au-delà de la moyenne nationale (33 %), et exerçant des fonctions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont moins souvent que les hommes dans des situations professionnelles correspondant à leur qualification (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master), le même phénomène s'observe pour les populations immigrées.

Logement

Dans la période 2015-2019, l'accroissement du parc de logement a été modéré (+7.2 %) pour atteindre 152 505 logements. Strasbourg est avec Lille, ou Rennes, la ville avec le plus fort taux de personnes logées en HLM (22 %) dans un contexte où la part de locataires du privé reste prépondérante (48 %) et la part de propriétaires (27,3 %) la plus faible des grandes villes (Lille 29,5 %, Montpellier 30.9 %).

À Strasbourg, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, les 1 475 relogements des habitants ont eu lieu majoritairement dans leur quartier d'origine. Ce n'est donc pas un facteur de « diffusion » de la précarité hors des quartiers populaires.

La précarité dans le logement se matérialise par une augmentation forte en 2018 des assignations pour impayés locatifs (1 488). Elle est renforcée par l'importance du nombre de ménages en précarité énergétique: à la même période, plus de 10 000 ménages ont des dettes en la matière, pour des montants en augmentation.

Fin 2021, plus de 2 600 personnes sont hébergées à l'hôtel au titre de l'hébergement d'urgence qui est de la responsabilité de l'État. La demande d'hébergement pour les personnes sans domicile concerne essentiellement des familles avec enfants (47 %) et des hommes seuls (34 %).

Santé

La mortalité prématurée (avant 65 ans) est le marqueur principal des inégalités sociales et de santé. Elle est pour les Strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitants du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaine et elle affecte particulièrement les quartiers populaires où elle y est trois fois plus élevée, ces quartiers cumulant un déficit d'offre soins.

De même, aux premiers âges de la vie, les enfants des quartiers populaires sont atteints de manière préoccupante par l'obésité et le surpoids (un enfant sur 8). En dépit du déficit d'offre, la consommation de soins libéraux est plus importante dans les quartiers les moins aisés du territoire (+37 % d'écart à la moyenne strasbourgeoise).

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

En 2017, 52 979 strasbourgeois·es ont plus de 60 ans : plus de 65 % de ces personnes résident dans des quartiers plutôt aisés et dans ces quartiers elles représentent de 17 % à 22 % des habitant·es. En termes de dynamique, l'évolution la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 16 %, et celui des plus de 75 ans de près de 24 %.

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires strasbourgeois de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a augmenté de 24 %, contre 16 % dans le reste du Bas-Rhin alors même que le vieillissement de la population y est plus marqué. Bien que les personnes âgées de plus de 60 ans soient moins nombreuses dans les quartiers populaires, la demande d'APA y est plus forte, quel que soit le niveau d'autonomie de la personne.

En matière de handicap, la période est marquée par des évolutions législatives conduisant à une meilleure prise en compte et reconnaissance des situations des personnes concernées : entre 2013 et 2019, on constate une évolution à la hausse du nombre d'allocations adulte handicapé (5 592 allocataires, + 26 %) et d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (903 allocataires, + 35 %). À noter que si la hausse vaut pour l'ensemble des quartiers de Strasbourg, il y a une surreprésentation de ces allocations dans les quartiers populaires.

L'enfance et la jeunesse

Strasbourg compte plus de 57 000 jeunes de moins de 18 ans, ce qui constitue une progression inférieure à 3 %, avec de très fortes différences selon les quartiers (baisse dans les quartiers populaires et augmentation dans les quartiers moyennement aisés). Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) résident majoritairement dans les quartiers plutôt populaires. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus (près de 26 446 enfants) sont plus nombreux dans les quartiers populaires (38 %) mais l'augmentation la plus forte se trouve dans les quartiers aisés (+16 %).

Enfin les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés. Dans le même temps, Strasbourg compte 12 840 familles monoparentales, dont le nombre a augmenté plus fortement dans les quartiers aisés (+12 %) que dans les quartiers populaires (+2 %). Le besoin d'un soutien éducatif y est plus fréquent : ces familles sont deux fois plus concernées par les mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance.

La parentalité précoce concerne une part plus importante des jeunes adultes des quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes. L'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparaît plus difficile dans les quartiers populaires.

Communiqué

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

3 Strasbourg-Krutenau - Prolongation du délai de désaffectation de l'immeuble déclassé par anticipation sis 21 rue de Berne.

Le Conseil, vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 16 décembre 2019, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg,
- dit que :
 - la désaffectation effective de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2025,
 - les autres éléments de la délibération du 16 décembre 2019 sont inchangés,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

4 Strasbourg-Conseil des XV - Prolongation du délai de désaffectation d'un terrain déclassé par anticipation sis rue du général Picquart.

Le conseil, vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 16 décembre 2019, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de la parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109 d'une surface de 13,60 ares, sise 15 rue du général Picquart à Strasbourg,
- dit que :
 - la désaffectation effective de de la parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109, sise 15 rue du général Picquart à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2025,
 - les autres éléments de la délibération du 16 décembre 2019 sont inchangés,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

5 Strasbourg-Port du Rhin - Prolongation du délai de désaffectation d'une emprise déclassée par anticipation - Rives du Rhin.

Le Conseil, vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 25 novembre 2019, vu l'étude d'impact, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375,
 - la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée *Drink and Sleep*, aménagée sur les parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375,
- dit que :
 - la désaffectation effective des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375 interviendra au plus tard le 25 novembre 2025,
 - la désaffectation effective de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée *Drink and Sleep*, interviendra au plus tard le 25 novembre 2025,
 - les désaffectations effectives des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375, et de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée *Drink and Sleep*, seront constatées par acte d'huissier de justice mandaté par la SPL Deux Rives,
 - les autres éléments de la délibération du 25 novembre 2019 sont inchangés,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Signature de la charte des Territoires Bio Pilotes.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la charte d'engagement « Territoires bio pilotes »
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la charte 2022 « Territoires bio pilotes », portant l'ambition d'accélérer la transition agricole au travers notamment du développement de l'agriculture biologique,
 - à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

7 Conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes pour l'exécution de travaux d'aménagement des espaces publics. Signature d'un groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de l'accords-cadre avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux éventuellement reconductibles pour la Direction Espaces Publics et Naturels :

Groupement de commandes
Eurométropole et Ville de Strasbourg

Titre de la consultation : Accord Cadre Aménagement des Espaces Publics		
Lot 1 : Strasbourg Centre-Nord Gare, Bourse-Krutenau, Grande-Ile, Robertsau-Wacken, Tribunal-Contades, Robertsau-Cite de l'Ill	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 2 : Strasbourg Est Esplanade, Neudorf-Musau, Orangerie- Conseil des XV, Port-du-Rhin	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 3 : Strasbourg Sud Elsau, Meinau, Montagne-Verte, Neuhof- Nord, Neuhof-Sud	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 4 : Strasbourg Ouest Hautepierre, Koenigshoffen, Cronembourg- Nord, Cronembourg-Sud, Poteries-Hohberg	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 5 : Communes Nord Ouest Bischheim, Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Schiltigheim, Wolfisheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 6 : Communes Nord Est Eckwersheim, Hoenheim, La Wantzenau, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 7 : Communes Sud Ouest Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Osthoffen	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 8 : Communes Sud Est Eschau, Fegersheim, Lipsheim, Ostwald, Plobsheim, Illkirch-Graffenstaden	EMS 150 000	EMS 3 000 000

- décide :
 - d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - de créer le groupement de commandes entre la **Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés passés sous Accord-Cadre « Aménagement des Espaces Publics ».
- autorise Madame la Maire ou son/sa représentant-e :
 - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,

- à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Attribution d'une subvention à l'association LIANES.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation de la subvention suivante :
 - 10 000 € à l'Association LIANES montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D
- autorise la Maire à signer l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GENERALES

9 Exonérations de redevances d'occupation du domaine public.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'exonération de redevance des occupations du domaine public titrées en 2022 pour un montant de 10 468,11 €. Cette dépense sera imputée au compte 6748,
 - l'exonération de redevance des occupations du domaine public non titrées de l'année 2021, pour un montant de 105 856,60 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

10 Créances irrécouvrables.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les admissions en non-valeur pour une somme de **40 285,84 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,
 - les créances éteintes, à hauteur de **20 162,75 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,

M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

11 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. Autorisation de signature de marchés publics

- autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
22VDS0034	Apprentissage du français à destination des parents d'élève dans les écoles publiques de la Ville de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	Multi attributaires : ALAJI SAS - ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION - FOREPRO - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - CCI CAMPUS ALSACE - CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE - MONDIAL/FORMATION/A DISCOS - ALIANCE FRANCAISE STRASBOURG EUROPE - CARDEK - CPCV ILE DE FRANCE - CDAFAL67 - ASSOCIATION JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	Montant maximum annuel : 350 000 € HT	30/06/2022
22VDS0097	Rénovation de six courts de tennis en terre battue artificielle à Strasbourg	12 mois	SOCIETE SLAMCOURT	Montant : 240 795,20	29/09/2022

2. Avenants

- approuve la passation des avenants,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2022.

Communiqué

13 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre du CISPD-R l'attribution des subventions suivantes :

Associations et actions	Subventions proposées
Association Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS) « Organisation d'un concert en hommage aux personnes victimes de l'attentat du 11 décembre 2018 »	20 000 €
Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Colmar « Formations à destination des auxiliaires de justice bénévoles »	800 €
TOTAL	20 800 €

- décide d'imputer la dépense correspondante, soit 20 800 €, sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le budget total est de 218 805 € et le montant disponible est de 39 920 €.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

14 Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après avoir délibéré :

- approuve le Projet Scientifique et Culturel du Musée alsacien de Strasbourg.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

15 Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- autorise **les achats** :
 - pour le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration** de la série de dessins d'Alain Le Foll, pour un montant de 26 400 €,
 - pour le **musée d'art moderne et contemporain, Vitrail – Composition VIII** de Theo Van Doesburg, pour un montant de 60 000 €,
- accepte le **dépôt pour le Musée historique** d'une œuvre du Palais des Beaux-arts de Lille « Allégorie de la justice » valeur 100 000 €,
- décide l'imputation des dépenses pour les acquisitions des œuvres du musée Tomi Ungerer pour un montant de 26 400 €, et du musée d'Art moderne et contemporain pour un montant de 60 000 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 nature 2161,
« acquisitions et restauration des collections pour les musées » du budget 2022,
- charge la Maire ou son·sa représentant·e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

BLIIDA	10 000 €
--------	----------

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 10 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 49 943 €.

INVESTISSEMENT

LA GRENZE	10 000 €
-----------	----------

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 10 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2022 dont le disponible avant le présent conseil est de 10 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

17 Soutien au sport féminin de performance et aux athlètes en préparation olympique.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'aides financières, pour un montant total de 102 000 €, aux athlètes suivants :

BALZER Sara (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
BAUER Sharone (ASPTT Strasbourg – badminton)	1 500 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS – plongeon)	3 000 €
BOUZID-SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	3 000 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	6 000 €
CHRISTOPHEL Valentin (ASPTT Strasbourg – haltérophilie)	1 500 €
CLAIR Jeanne (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	1 500 €
ERIUS Jeff (Strasbourg Agglomération Athlétisme)	6 000 €
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg)	6 000 €
JENKINS ESCODA Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX)	3 000 €
KODAD Mohamed-Amine (AS Strasbourg – athlétisme)	1 500 €
KOZAR Anicet (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	6 000 €
LANIER Alex (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
NOUTCHA Sarah-Camille (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
PANCASARI Rosy (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €

RIBSTEIN Jules (ASPTT Strasbourg – triathlon)	9 000 €
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €
VELA LOPEZ Kenza (Compagnie MIRA – Breakdance)	3 000 €
VILLEGER William (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €

- le versement de subventions, pour un montant total de 61 000 €, aux associations suivantes :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de badminton => Top 12 : 5 000 € soutien aux activités d'haltérophilie=> N1 : 5 000 €	10 000 €
Association Racing Club de Strasbourg Alsace Soutien aux activités de football féminin => D2	36 000 €
Ballet Nautique de Strasbourg soutien aux activités de natation artistique => N1	5 000 €
Strasbourg GRS Soutien aux activités de gymnastique rythmique et sportive => N1	5 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités d'escrime => N1	5 000 €

- décide l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :
 - 102 000 € sur la ligne budgétaire SJ03C / 6574 / 8061 / 40 du BP 2022, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 130 012 €,
 - 61 000 € sur la ligne budgétaire SJ03C / 6574 / 8060 / 40 du BP 2022, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 831 519 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 58 752 € réparti comme suit :
 - **27 102 € sur le compte 415 / 6574 / 8069/ SJ03 B aux associations sportives suivantes**

Aquatic Club Alsace Lorraine Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	4 320 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo Soutien aux frais de location de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges	1 915 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf Soutien aux frais de location du dojo du collège Louise Weiss	2 707 €

Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg Soutien aux frais de location d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table.	2 400 €
Strasbourg G.R.S. Soutien aux frais de location de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	5 760 €
Strasbourg Université Club Soutien aux frais de location de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire	10 000 €

- **22 150 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :**

ASL Robertsau Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau	15 000 €
ASPTT Strasbourg Soutien à l'apprentissage de la natation à l'organisation de séances de gymnastique d'entretien et de pratiques footballistiques	3 250 €
Profession Sports Loisirs Soutien à l'organisation d'activités sportives.	1 500 €
Respir Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature.	2 400 €

- **9 500 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :**

Société Athlétique de Koenigshoffen Soutien à l'organisation du championnat du Monde de kick boxing K1 au mois de novembre 2022 au gymnase de la Rotonde	8 000 €
Strasbourg Sud Handball La Famille Soutien à l'organisation du tournoi international de Noël jeunes au mois de décembre 2022 à Strasbourg	1 500 €

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
 - 415 / 6574 / 8069 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 35 000 €,
 - 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 22 150 €,
 - 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 9 500 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT**19 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 3 000 € au Lycée Marcel Rudloff,
 - le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association SOS Méditerranée,
 - le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe,
- décide :
 - l'imputation de la dépense à hauteur de 3 000 € sur les crédits ouverts à la DREI sur la ligne budgétaire AD06D- fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 10 200.00 €,
 - d'imputer la dépense de 10 000 € du Pôle Solidarité et partenariats internationaux sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature comptable 6574, programme 8042, activité AD06C dont le solde avant le présent Conseil est de 13 964.43 €,
 - l'imputation de la dépense à hauteur de 20 000 € sur les crédits ouverts à la DREI sur la ligne budgétaire AD06 B - fonction 041, nature 6574, programme 8051, dont le disponible avant le présent Conseil est de 130 705.00 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

20 Attribution de subventions pour les Animations de Fin d'Année (AFA) organisées par les associations de commerçants et d'artisans de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes par le service Économie Résidentielle et Productive en faveur de :

L'Ill Rive Gauche	15 000 €
Association des Commerçants et Artisans du Neuhof Stockfeld – ACANS	5 600 €
Le Carré d'Or	20 000 €
Association de la rue du jeu des Enfants	4 000 €

Les crédits nécessaires, soit 44 600 € sont disponibles au budget de la ville de Strasbourg sous la ligne fonction DU02F – nature 6574– programme 8085 – service dont le disponible

avant le présent Conseil est de 49 600 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

21 Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer les subventions suivantes :

Banque de l'Objet	2 000 €
Emmaüs Mundolsheim (Projet TZCLD)	20 000 €
TOTAL	22 000 €

- d'imputer la somme de 22 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574-DU05D programme 8024, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 203 513 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

Adopté à l'unanimité

22 Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'occupation à titre gratuit de loyer par le titulaire du marché public plus amplement exposé au rapport, des locaux d'une surface globale d'environ 81 m² à l'angle du 10 place de la cathédral / 11 Rue Mercière-à Strasbourg (67000) pour la mise en place d'une conciergerie proposant obligatoirement le service de Relais Poste. Cette occupation interviendra à la date d'effet du marché pour une durée de 2 années renouvelable pour 2 périodes de 6 mois, moyennant le paiement de charges locatives par le titulaire du marché, occupant de locaux,
- autorise la Maire ou son/sa représentant-e :
 - à signer le contrat de prêt à usage portant sur les locaux à l'angle du 10 place de la Cathédrale / 11 Rue Mercière à Strasbourg (67000) pour la mise en place d'une conciergerie proposant obligatoirement le service de Relais Poste et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport. Ce contrat est consenti au profit du titulaire du marché de Conciergerie- pour une durée de 2 années à la date d'effet du marché et renouvelable pour 2 périodes de 6 mois, à titre gratuit de loyer, et moyennant le paiement de charges par l'occupant,

- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme Anne-Marie JEAN précise qu'elle ne prend pas part au vote.

<p>Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 17 voix (détails en annexe)</p>

23 Subvention au Forum européen de bioéthique - édition 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 53 000 € au Forum européen de bioéthique, sous réserve du vote du budget correspondant au BP 2023,
- décide d'imputer la somme de 53 000 € sur la ligne DU03C – Nature 6574 – fonction 23 – programme 8042, sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront votés au BP 2023 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, arrêtés et avenants (le cas échéant) y afférents.

<p>Adopté à l'unanimité en début de séance</p>

SOLIDARITE EDUCATION ENFANCE SANTE

24 Contribution de la Ville au Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer à la Caisse d'Allocations Familiales qui gère comptablement le FSL de l'Eurométropole à travers un marché, une contribution de 40 000 € destinée au Fonds de solidarité logement,
 - d'imputer cette dépense sur le compte AS10B – 65738 – 510 – prog. 8002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 40 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

<p>Adopté à l'unanimité en début de séance</p>

25 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1	Les fripouilles - Crèche parentale	16 436 €
2	La petite jungle - Crèche parentale	17 930 €
3	La souris verte - Crèche parentale	3 959 €
4	La farandole - Crèche parentale	8 210 €

- d'imputer les subventions 1 à 4 d'un montant de 46 535 € au compte DE04 G 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 180 000 €,

- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	663 225 €
2	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	1 053 192 €
3	Baby boom - Crèche parentale	12 463 €
4	La petite bulle - Crèche parentale	33 595 €
5	La luciole - Crèche parentale	23 682 €
6	La chenille - Crèche parentale	19 158 €
7	Les pitchoun's - Crèche parentale	17 697 €
8	La trottinette - Crèche parentale	28 351 €
9	Le petit prince - Crèche parentale	8 535 €
10	La toupie - Crèche parentale	16 238 €
11	La flûte enchantée - Crèche parentale	26 525 €
12	La petite table ronde - Crèche parentale	30 804 €
13	Le nid des géants - Crèche parentale	58 718 €
14	Giving tree - Crèche parentale	24 144 €
15	Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	140 780 €
16	Association Auteuil petite enfance	49 938 €
17	Association Les p'tits petons	44 816 €
18	Association du centre socioculturel du Fossé des treize	66 319 €
19	Association Jeunesse Loubavitch	57 012 €
20	Association générale des familles (AGF)	54 513 €
21	Association APEDI Alsace	1 775 €
22	Association Rehit Hochma	27 712 €
23	Association Par enchantement	14 482 €

- d'imputer ces montants d'un total de 2 473 674 € au compte DE04 G -64-773,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Prestations de restauration sur site pour des établissements petite enfance situés sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- le recours à un prestataire pour la préparation des repas, collations hydriques et

- goûters pour les établissements d'accueil de la petite enfance,
- le lancement d'une consultation en vue de la passation, selon une procédure adaptée, d'un accord cadre à bons de commande conclu conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ; le montant maximum pour les quatre ans de marché est estimé à 968 000 euros,
- décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à valoir au budget de la Ville : Activité DE04D – Fonction : 64 – Nature : 6042,
- autorise la Maire ou son/sa représentant-e à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter le-marché correspondant et les actes afférents.

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix
(détails en annexe)

27 Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant 2022 à la convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Strasbourg pour la promotion de la santé en faveur des élèves,
- décide d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 136 500 € au compte AS05B – 74718,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de subvention engageant le partenariat entre la collectivité et l'État au titre de l'Atelier santé ville,
- décide d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 184 000 € au compte AS05D – 74718,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat entre Strasbourg et le comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer,
- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - MUS de la Meinau Investissement	100 000 €
2. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé Hautepierre Fonctionnement général	3 198 €
3. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé du quartier de l'III Fonctionnement général	4 449 €

4. Voisin Malin Porte-à-porte d'information et de sensibilisation sur un sujet de santé auprès des habitants de l'Elsau	29 836 €
5. Migration santé Alsace la mise à disposition d'interprètes professionnels médicaux et sociaux	30 000 €
6. Centre socio culturel du Neuhof Le projet suivant : « Life skills_NHF : les compétences psychosociales au service de la santé des habitants du neuhof »	10 000 €
TOTAL	177 483 €

- d'imputer la subvention 1 pour un montant total de 100 000 € au compte AS05–20421–510 – prog. 7053 dont le disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €,
- d'imputer les subventions 2 à 6 pour un montant total de 77 483 € au compte AS05D–6574–512 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 130 952 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité

28 Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve et décide :
 - l'occupation à titre gratuit de loyer par le CCAS de la ville de Strasbourg des locaux d'une surface globale d'environ 1 430 m² sis 4, rue Saint-Joseph pour l'expérimentation d'un tiers lieu ressource pour les personnes en grande précarité notamment les personnes migrantes et la société civile. Cette occupation intervient à compter du 08 novembre 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2023,
 - d'allouer une subvention de 200 000 € au CCAS de la ville de Strasbourg,
 - d'imputer cette subvention au compte AS00B–657362–520 – prog 8000,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer le contrat de prêt à usage portant sur les locaux précités. Ce contrat prend effet le 08 novembre 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2023,
 - à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - à signer les conventions afférentes aux subventions.

Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix (détails en annexe)
--

29 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et acteurs de la

ville inclusive - Budget 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	3 600 €
Association Lupovino	3 000 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	15 500 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	3 550 €
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	6 700 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	17 400 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	8 200 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	21 550 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	11 300 €
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	1 400 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	4 606 €
Par enchantement	3 500 €
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	7 000 €
Horizome	10 000 €
Activ'action	9 000 €
Alsace Mouvement Associatif	5 000 €
Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin	6 500 €
Association l'Éveil Meinau	600 €
Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes	828 €
Association de jeunesse joie de vivre	756 €
Scouts et guides de France	15 876 €
Guides et scouts d'Europe	5 472 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 161 338 € au compte AS11C – 6574 – 422 – prog. 8013 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 361 092 €,
 - d'allouer les subventions suivantes :

Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	3 356,40 €
Association du centre socio culturel de HautePierre – Le Galet	3 422,00 €
Association du centre socio culturel Victor Schœlcher	4 450,00 €

Association du centre socio culturel de l'ARES	4 184,00 €
Association du centre socio culturel du Neuhof	4 548,00 €
Association du centre socio culturel de la Krutenau - Le Cardek	2 824,00 €
Association de la Maison des associations de Strasbourg	1 285,20 €
Association du centre socio culturel de l'Elsau	5 567,20 €
Association du centre socio culturel Camille Claus – Joie et Santé Koenigshoffen	3 000,00 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 32 636,80 € au compte AS00 – 20421 – 520 – prog. 7017 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est 115 412 €,
- d'allouer les subventions suivantes :

Activ' action	30 000 €
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	10 000 €
Association la Station	16 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 56 000 € au compte AS00F – 6574 – 40 – prog. 8031 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est 56 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

RESOLUTIONS

30 Résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT: résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

Alors que le siège du Parlement européen à Strasbourg a été à nouveau l'objet de contestations portant sur l'acquisition du bâtiment Osmose par les institutions européennes lors de l'étude du budget 2023 du parlement, qu'une campagne pour un « siège unique » se poursuit, que la crise énergétique, après la crise de la Covid-19, amplifie les pressions contre la présence en France et à Strasbourg du Parlement Européen, il convient de rétablir une coordination plus étroite entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Gouvernement et les services de l'Etat, la Région Grand-Est et la CEA, et de mettre en place l'organisation et les moyens de défendre et promouvoir le positionnement de « Strasbourg, capitale européenne » et d'engager les actions offensives nécessaires.

Mercredi 19 octobre 2022, après les engagements pris notamment, lors de la Présidence française par le Président de la République et le ministre Clément Beaune, après la mobilisation de nombreux parlementaires européens, après l'engagement lors de la dernière session de la Région Grand Est et de son Président pris devant le groupe européen « Pflimlin », le vote d'un amendement refusant l'acquisition du Bâtiment « Osmose » n'a été mis en minorité que d'une seule voix dans l'hémicycle avec 275 voix contre 274. L'objectif recherché est clair : affaiblir la position de la ville plus directement encore que par le passé et ainsi apporter une nouvelle pierre à l'édifice de celles et ceux qui n'ont cessé de remettre en cause le principe même, protégé par les traités, selon lequel le siège du Parlement européen est à Strasbourg.

De 2013 à 2022, à l'initiative de la Ville de Strasbourg, a été créée une « Task Force » chargée de trouver les voies et moyens pour modifier le rapport de force en faveur de Strasbourg, en particulier au sein du Parlement européen. Elle a été le lieu de partage de l'information et de coordination des actions menées en commun ou dans le cadre de chaque collectivité ou institution, y compris de l'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal y ont été associés. Elle a été le lieu de concertation et de pilotage des actions de lobbying et de communication.

Le 20 septembre 2021 notre assemblée a suivi à l'unanimité la proposition de Madame la Maire d'absorber la « Task Force » dans l'« Agora Strasbourg capitale européenne » et de diluer ces missions dans les 12 objectifs de l'Agora. Force est de constater que nous avons eu collectivement tort, il n'y a plus de veille active dans les couloirs du Parlement européen ou à Paris et Bruxelles, plus de lobbying auprès des parlementaires et plus de lieu de coordination de l'action collective.

L'« Agora Strasbourg capitale européenne » n'est pas en cause, elle joue un rôle important et central dans l'engagement citoyen en faveur du projet Européen mais elle n'est pas en mesure de mener la veille et les actions pour défendre la place de notre ville à l'échelle des états et des institutions européennes.

Défendre le siège strasbourgeois du Parlement européen ne s'improvise pas quelques jours avant un vote de cette importance symbolique. Défendre Strasbourg nécessite d'échanger en permanence avec l'ensemble des acteurs : présidence du PE, délégations nationales, groupes, députés européens, gouvernement français, représentant de l'Etat en région, collectivités territoriales. C'est notre tâche d'élus.e.s de la ville de Strasbourg.

Il nous faut aujourd'hui retrouver une stratégie offensive en la matière qui laisse place à cette petite musique sur le départ inévitable du Parlement Européen de Strasbourg. Le risque de voir le Parlement quitter Strasbourg est réel si des actes forts ne sont pas pris et vite !

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les délibérations suivantes :

- approuve la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.
- la composition de ce groupe d'activistes de la défense de Strasbourg est la suivante :
 - la Maire de Strasbourg, qui préside le groupe d'action,
 - la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- le Président du Conseil régional Grand-Est ou son représentant,
 - le Président de la CEA ou son représentant,
 - les députés des trois circonscriptions strasbourgeoises et les sénateurs du Bas-Rhin élus au Conseil municipal de Strasbourg,
 - les Membres du Parlement européen issue du Grand-Est,
 - Madame La Préfète de la Région Grand-Est, préfète du Bas-Rhin, ou son représentant,
 - l'Adjointe à la Maire chargée des relations transfrontalières, européennes et internationales et les institutions européennes,
 - les présidents des groupes politiques au Conseil municipal de Strasbourg
 - un représentant mulhousien du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse - Haguenau - Saint Louis – Colmar,
 - les anciens Maires de Strasbourg pour leur expertise et le suivi de l'antériorité des dossiers.
-
- d'attribuer un budget annuel pour réaliser des actions concrètes en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.
 - une communication annuelle sera présentée au Conseil Municipal de Strasbourg pour présenter le bilan d'action du groupe d'action.
 - cette « Task Force » nouvelle génération sera une instance complémentaire de l'« Agora Strasbourg capitale européenne »

Proposition de renvoi de l'examen de cette résolution en Commission plénière municipale du 23 janvier 2023 (article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal) :

Adoptée. Pour : 44 voix – Contre : 16 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)
--

31 Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ : Installer des poubelles de tri dans l'espace public.

La gestion et la réduction des déchets et un enjeu majeur de la transition écologique de notre ville. Le tri et la valorisation des déchets sont des éléments essentiels des stratégies à mettre en place. A ce titre Strasbourg a été pionnière par le passer dans le développement du tri dans les immeubles d'habitation. Le tri est un geste éco-citoyen du quotidien vertueux et durable qui permet de réduire notre empreinte carbone en lien avec les filières de recyclage. Ce geste individuel pour être maintenu et développé doit être accompagné de politiques publiques.

Alors que nous incitons de plus en plus d'enseignes commerciales à utiliser des éco-emballage ou des matériaux biosourcés et recyclables, il est indispensable que la filière de collecte de ces emballages et de ces matériaux suive. C'est notamment un enjeu au centre-ville et dans les zones touristiques denses où la consommation de boissons et de nourriture à emporter est importante et avec elle les emballages et bouteilles plastiques correspondante.

Par cette résolution, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg

s'engage à déployer des poubelles différenciées sur l'espace public au centre-ville et dans les zones touristiques ou de loisir denses, afin de permettre une collecte écoresponsable des déchets et leur valorisation. Un partenariat avec certaines grandes enseignes de restauration rapide pourra être recherché pour une action collaborative en faveur de la propreté de l'espace public et d'une gestion des déchets plus durable et vertueuse.

La mise en place de dispositifs provisoires de tri pourra aussi être expérimenté à l'occasion des grandes manifestations comme le marché de Noël.

Proposition de renvoi de l'examen de cette résolution en Commission plénière municipale du 23 janvier 2023 (article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal) :

<p>Adoptée. Pour : 47 voix – Contre : 16 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>
--

MOTIONS

32 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée) : Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

L'Arménie a subi une nouvelle fois une agression de l'Azerbaïdjan sur son sol, en violation de ses frontières et du droit international. Cette agression a fait des milliers de victimes. Ce conflit armé, comme le conflit ukrainien, se déroule sur le sol européen.

L'Arménie, État membre du Conseil de l'Europe dont Strasbourg accueille le siège, est un pays ami, un pays frère. Les attaques répétées envers l'Arménie font aujourd'hui peser sur elle un risque existentiel que nous ne pouvons accepter.

Nous entretenons avec l'Arménie une amitié historique, diplomatique et culturelle ancienne et profonde, fruit d'un passé et d'un héritage communs. L'Arménie est un berceau culturel qui a exercé une influence importante sur l'Europe et sur le monde. Comme l'a écrit Sylvain TESSON « des liens immémoriaux nous attachent à cet éclat d'Europe fiché au seuil de l'Orient ».

À travers cette motion, le Conseil municipal de Strasbourg et l'ensemble de ses membres, affirment leur soutien au peuple arménien et condamnent avec force l'offensive militaire subie par l'Arménie. Ils proclament leur appel au retour à la paix juste et durable. Ils appellent au respect de la déclaration conjointe du 6 octobre 2022, et soulignent l'importance de la mission civile de l'Union européenne pour le respect de l'intégrité territoriale de l'Arménie.

La Ville de Strasbourg étudiera par ailleurs les moyens de poursuivre son soutien concret et matériel à l'Arménie, pour accompagner ses collectivités et leur population dans leur reconstruction et leur résilience.

En signe de solidarité, la ville de Strasbourg hissera le drapeau arménien aux côtés du drapeau ukrainien, devant l'Hôtel de Ville et le Centre administratif, pour exprimer sa

mobilisation aux côtés des Arméniens et son indignation face à ce conflit meurtrier qui lui aussi blesse la paix européenne.

Strasbourg, ville siège du Conseil de l'Europe, ville symbole de paix et de réconciliation, s'engage à promouvoir la paix en Europe et la cessation des conflits sur le continent. La solidarité des Strasbourgeois-es se concrétisera notamment par des initiatives visant à promouvoir la culture de la paix, à faire connaître la richesse culturelle de ces pays dans notre ville, mais également à accueillir celles et ceux qui fuiraient ces conflits pour trouver refuge à Strasbourg.

Adoptée à l'unanimité

33 Motion présentée par M. Nicolas MATT (version amendée) : L'Ukraine, pays invité du marché de Noël 2023.

L'événement « Strasbourg, capitale de Noël » est intimement attachée à l'esprit de Noël ; à la joie de l'enfance, au partage et à la paix. Chaque année un pays invité permet aux Strasbourgeois et Strasbourgeoises ainsi qu'aux visiteurs du marché de Noël de découvrir un pays à travers son artisanat, sa culture ou sa gastronomie. C'est un moment privilégié d'échanges diplomatiques et de mise en lumière des relations entre notre ville et un pays en particulier, comme cette année notre voisin l'Allemagne.

Strasbourg Capitale européenne, siège d'institutions européennes et internationales, incarne les valeurs fondamentales de l'Europe. « *Voilà une ville qui, plus que d'autres, a été victime de la stupidité des nations européennes qui croyaient régler leurs problèmes par la guerre, maintenant elle doit être appelée à devenir un symbole de réconciliation et de paix* », avait déclaré Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères britannique, en 1949, celui qui proposa d'établir le Conseil de l'Europe à Strasbourg, ville martyre des conflits franco-allemands, des guerres civiles européennes.

Cet héritage strasbourgeois, cette culture et cette histoire qui nous ont été données par les méandres historiques, nous oblige. La ville de Strasbourg, ne peut se résoudre à voir la guerre et frapper à nouveau en Europe, en Ukraine. Strasbourg ne peut détourner son regard de l'agression par la Russie de l'Ukraine, Etat membre du Conseil de l'Europe depuis 1995.

Aussi, le Conseil municipal de Strasbourg, ville symbole de la liberté bafouée et recouvrée, propose symboliquement à l'Ukraine d'être le pays invité d'une prochaine édition de « Strasbourg, capitale de Noël », dès 2023 ou ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

34 Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Samedi 22 octobre dernier à Strasbourg, à l'occasion d'un rassemblement de l'extrême-droite, un journaliste de Rue89 Strasbourg a été l'objet de menaces et d'intimidations de la part des manifestants.

Ces menaces mettent à mal la liberté d'expression, liberté fondamentale de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les débordements ne se sont pas limités à Strasbourg : des rassemblements d'extrême-droite ont eu lieu ce même jour dans les grandes villes françaises.

Ces agissements violents ne sont pas une première, mais s'inscrivent dans une série d'actes répétés de vandalisme, de provocation et d'agression.

Ces tentatives d'intimidation représentent un symptôme inquiétant du sentiment d'impunité de l'extrême-droite. Une extrême-droite dont le discours se répand dans la société avec de moins en moins de garde-fous. Une extrême-droite violente qui comptabilise déjà des meurtres sur le territoire français, dont récemment, en mars 2022, Federico Martín Aramburú, tué par 4 balles en plein Paris. Une extrême-droite qui instrumentalise des faits divers pour appuyer des généralisations et stigmatisations inacceptables et légitimer sa violence. Les récents propos racistes tenus à l'Assemblée nationale rappellent la nécessité de lutter contre la banalisation de l'extrême droite, aussi bien dans nos rues que dans les espaces politiques.

La Ville de Strasbourg, fidèle à ses valeurs d'humanisme et de fraternité, dénonce ces agressions et le climat de peur qu'elles tendent à installer ici comme ailleurs.

Elu-es de la Ville de Strasbourg, nous n'accepterons jamais la banalisation de ces comportements qui doivent être unanimement condamnés. Ces groupements d'extrême-droite, qui se situent dans un héritage du fascisme et du nazisme, n'ont pas leur place dans notre démocratie et doivent être dissous.

La Ville de Strasbourg apporte son soutien aux médias, associations et collectifs qui luttent quotidiennement contre la haine et font concrètement barrage à l'extrême-droite.

La Ville de Strasbourg se tient aux côtés de l'État pour continuer d'agir, de ne pas ignorer ces alertes et de ne pas laisser faire ces groupes violents qui viennent menacer la liberté de la presse et notre démocratie tout entière. Nous appelons également à une condamnation ferme et claire des actes et discours haineux, qui attaquent les valeurs de démocratie et d'État de droit dont notre ville est le symbole.

Adoptée à l'unanimité

INTERPELLATIONS

35 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : La Ville de Strasbourg doit enfin assumer sa part dans la coproduction de sécurité.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

36 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : "Ville cyclable" : un dernier mandat pour le climat qui déraile.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

37 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Streeteo : l'injustice continue, l'inaction se poursuit.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

38 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Les habitants du quartier de l'abattoir ont droit au respect et à l'accès aux mobilités.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

39 Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : Strasbourg, capitale européenne des citoyens, doit accueillir le secrétariat permanent de la communauté politique européenne.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

40 Interpellation de Mme Céline GEISSMANN : Accueillir avec dignité les personnes en situation de grande vulnérabilité.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.



Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

Détails des votes électroniques

Stéphanie VERRIER
Secrétariat général
Service des Assemblées



Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 1 à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 45 voix

Contre : 13 voix + 4

+ 4 voix : Mme Elsa SCHALCK, qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER, et M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

13

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 14 à l'ordre du jour : Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 50 voix + 1

+ 1 voix : Mme Isabelle MEYER a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Pour

50

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour

46

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 22 à l'ordre du jour : Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 48 voix + 1 - 2

+ 1 voix : Mme Marie-Françoise HAMARD a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

- 2 voix: M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient s'abstenir.

Contre : 0 voix

Abstention : 15 voix + 2

+ 2 voix: M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

15

BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HENRY Ariane, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya

Prestations de restauration sur site pour des établissements petite enfance situés sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

5

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, HENRY Ariane, TURAN Hulliya

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 27 à l'ordre du jour : Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 61 voix + 1

+ 1 voix : Mme Sophie PARISOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour

61

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 28 à l'ordre du jour : Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix + 2

+ 2 voix : M. Benjamin SOULET, qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI, a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

4

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 30 à l'ordre du jour : Proposition de report de l'examen de la résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 46 voix - 2

- 2 voix : M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

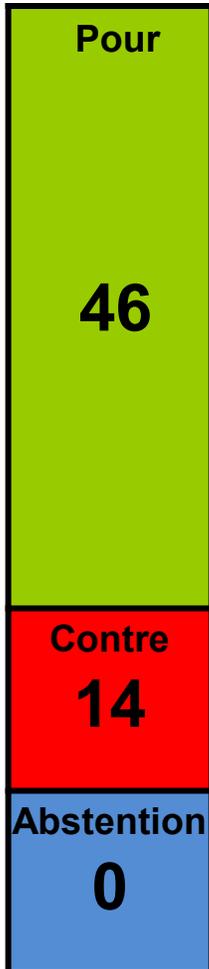
Contre : 14 voix + 2

+ 2 voix : M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Proposition de report de l'examen en Commission plénière de la résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Proposition de report de l'examen en Commission plénière du 23 janvier 2023 de la résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ : Installer des poubelles de tri dans l'espace public.

Pour

47

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

16

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 32 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée): Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 5

+ 5 voix : MM. Antoine DUBOIS, Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de Mme Elsa SCHALCK et Benjamin SOULET, qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée) : Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

Pour

56

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Motion présentée par M. Nicolas MATT (version amendée) : L'Ukraine, pays invité du marché de Noël 2023.

Pour

58

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 34 à l'ordre du jour : Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 61 voix + 1

+ 1 voix : M. Nicolas MATT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Pour

61

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia